AU-DELÀ DE L'ASSURANCE, L'ADAPTATION

Un fonds assurantiel est nécessaire, mais il ne suffit pas : le changement climatique impose une véritable adaptation. Déplacer les festivals vers d'autres saisons ou d'autres territoires fragiliserait l'économie des compagnies, notamment de cirque et d'arts de la rue, qui repose largement sur la saison estivale, et porterait atteinte à l'équité entre les territoires. Les pouvoirs publics doivent plutôt accompagner l'adaptation des lieux de spectacle et des espaces publics qui accueillent les représentations : ombre et plantations, îlots de fraîcheur, horaires adaptés aux fortes chaleurs — sans artificialiser les sols. Ce chantier reste à approfondir avec les organisateurs, les collectivités et les compagnies.

FICHE 02

02 Recyclage et développement d'un réseau de ressourceries

Il s'agit de :

- Renforcer les pratiques écoresponsables en développant et soutenant les dispositifs d'accompagnement et de partage d'expériences, les formes de mutualisation des moyens et de mise en réseau de ressources, comme les réseaux de développement durable, les ressourceries culturelles pour les décors, les éco-régies permettant la mutualisation des ressources réutilisables, ou les recycleries pour le réemploi des matériaux et décors.
- Faciliter leur inscription dans une démarche territoriale, et une meilleure prise en compte des ressources notamment artistiques locales en favorisant « les circuits courts ».
- Afin d'accompagner cette transition, un **guide des bons usages et initiatives, ou une plateforme recensant ces pratiques** pourrait être mis en place.
- Pour le matériel plus difficilement réutilisable, il pourrait être privilégié de transformer ces éléments en matériaux premiers. Des partenariats pourraient être proposés entre différents acteurs (par exemple avec des écoles d'artisanat, d'ébénisterie pour l'utilisation de ces matériaux).

FICHE 03

03 Mutualisation du stockage et des aires de stationnement

Les compagnies ont un important besoin d'espaces de stockage, notamment pour des décors et du matériel souvent lourds et imposants. Les moyens économiques limités favorisent le choix d'espaces inadaptés et mal sécurisés.

La mutualisation de ces espaces pourrait permettre une meilleure durabilité du matériel stocké, tout en contribuant à une meilleure maîtrise foncière.

Le matériel roulant, particulièrement important pour les structures disposant de chapiteaux, doit être sécurisé lorsque la structure n'est pas en tournée.

Des aires de stationnement adaptées (proximité des nœuds autoroutiers, possibilité de gardiennage, nombre de places etc.) contribueraient à favoriser la cohérence des déplacements en évitant des retours au siège social entre 2 tournées.

Le dispositif prendra en charge :

- L'étude de faisabilité en fonction des besoins des structures et des possibilités du territoire concerné en matière d'espaces de stockage et d'aires de stationnement.

- La mise en œuvre initiale de la mutualisation (recherche des partenariats, cadres juridiques et contractuels, modélisation économique, liens avec les assurances).
- La prise en charge d'une partie des coûts liés à la gestion et la sécurisation du parc matériel ou de l'aire de stationnement (mutualisation d'un poste de technicien chargé de la gestion, gardiennage, aménagements et sécurisation de l'espace etc.).

FICHE 04

04 Changer de pratiques, au-delà des écogestes

Pour réduire l'empreinte écologique du spectacle vivant, il ne suffit pas de multiplier les écogestes : il faut changer de pratiques, en commençant par les postes qui pèsent le plus.

AGIR D'ABORD SUR LES POSTES LES PLUS LOURDS

Les leviers décisifs sont :

- **la mobilité des publics**, de loin la plus lourde en volume (voir fiche 05) ;
- **l'alimentation**, lors des répétitions, des résidences et des tournées, et surtout la restauration proposée au public lors des festivals et des événements ;
- **le chauffage et l'énergie des bâtiments**, lieux de travail comme lieux de spectacle.

Le matériel jetable n'en doit pas moins être évité : gobelets, vaisselle et linge à usage unique pèsent encore lourd dans les grands événements.

Pour l'alimentation, nous proposons que la norme soit une restauration végétarienne ou végane, biologique et locale. Pour les équipes, une alternative biologique et locale reste toujours proposée : un employeur n'impose pas de régime alimentaire à ses salarié·es. Pour la restauration vendue au public, l'offre peut s'en tenir à cette norme.

L'écoconception des scénographies doit être encouragée, dans le respect de la liberté artistique. Ses critères restent à préciser — matériaux, traitements ignifugeants, réemploi — pour éviter les effets d'affichage ; c'est aussi un champ de formation et d'accompagnement à développer, notamment avec l'Afdas.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Chacun doit agir là où il a la main, à proportion de ses moyens. Les organisateurs — lieux, festivals, collectivités — sont responsables des choix qui relèvent de leur accueil : la restauration, les solutions de transport pour le public, la sobriété énergétique de leurs équipements, le réemploi plutôt que le jetable. Les compagnies agissent sur leurs propres choix de création, de tournée et de fonctionnement, et prennent leur part de l'effort ; elles deviennent pleinement responsables de l'accueil du public lorsqu'elles s'autodiffusent. Le Plan Chapiteau participe de ce changement de pratiques : en implantant des salles au plus près des habitant·es, il réduit les déplacements du public.

Le développement de pratiques écologiquement soutenables pourrait être systématisé au sein des structures, et a fortiori des événements de type festival. Un partenariat avec l'Ademe ou la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) pourrait être recherché pour en favoriser l'essor.

MESURER POUR MIEUX DÉCIDER

Des outils de mesure et de diagnostic doivent couvrir l'ensemble des activités des structures : matériaux des décors, des lumières et des costumes, énergies et fluides, travail administratif et usage des lieux, restauration, transports. Ces outils, y compris ceux qui sont déjà développés, doivent être adaptés aux spécificités des équipes artistiques et conçus avec les compagnies.